

Ces deux pièces, mentionnées dans les notes de M. l'abbé Rousseau, ne me paraissant pas assez concluantes, j'ai voulu éclaircir davantage le fait de ce voyage. Les deux textes qui suivent l'établissent à n'en point douter.

Le premier est un extrait d'une lettre de M. de Menneval, gouverneur de l'Acadie, écrite à M. de Chevry, le 6 septembre 1689. M. de Menneval lui dit qu'il avait à se plaindre de deux de ses officiers, MM. Desgouttins et de Soulègre, et qu'il les avait menacés de les envoyer au Canada rendre leurs comptes à M. Denonville. "Ils en avaient grand'peur tous les deux, ajoutait Menneval; mais l'évêque qui était ici, a intercédé pour eux, et il les a gardés". Voir Rameau, UNE COLONIE FÉODALE; *pièces justificatives*, vol. II, p. 324.

A ce témoignage si clair vient se joindre celui de Mgr de St-Vallier lui-même. Ce prélat qui était repassé en France pour sa consécration, avait apporté, à son retour en 1688, une relique insigne de l'apôtre saint Paul qui fait encore aujourd'hui partie du trésor de la basilique de Québec. Il en fit l'installation solennelle le 25 janvier 1689. Avant de partir pour l'Acadie, peu de temps après, il en avait détaché un morceau pour en faire présent à l'église de Port-Royal. L'acte authentique qui constate ce don se trouve inscrit sous la signature même du prélat dans un des registres de l'Archevêché. Il y dit en propres termes qu'il a porté lui-même cette relique à Port-Royal et qu'il l'y a exposée à la vénération publique. Au reste, voici un extrait de l'acte dont l'archiviste de l'archevêché, Mgr Gagnon, a bien voulu me donner une copie. "*Partem illius sanctissimi ossis detraximus, hancque nobiscum in Acadiam detulimus ibique in ecclesia præfata. Portus Regii asservari et publicæ venerationi exponi jussimus*".

Il est donc bien établi que Mgr de St-Vallier a fait deux voyages en Acadie, l'un en 1686, l'autre en 1689. Ce qu'il y a d'étonnant, c'est que ce dernier ait été complètement oublié jusqu'à présent. Ce fut dans ce voyage,